



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE Séance n°10 du 26 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Chantal JOUFFLINEAU, Jacky LEPAGE, Samuel HOUILLOT (arrivée à 20h50), Christian BLAISE, Christophe BOIS, Olivier DERSOIR, Guillaume BELOUARD.

Excusés : Lionel MOAL, Danièle GODET, Mathieu FRÉMONT, Adrien JONCHERAY, Cédric RIVRON.

Secrétaire de séance : Olivier DERSOIR.

APPROBATION DU PV DU 21 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 21 septembre 2023.

I. FRAIS DE SCOLARITÉ

Pour l'année scolaire 2022/2023, le montant par élève des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 701,21 € pour l'école maternelle et à 503.59 € pour l'école élémentaire.

a. Participation frais de scolarité

Monsieur Le Maire informe que 8 élèves domiciliés hors de La Selle-Craonnaise fréquentent l'école publique communale. C'est dans cette situation que s'applique le principe légal d'une répartition intercommunale des charges supportées par les écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour solliciter une participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de La Selle-Craonnaise aux élèves domiciliés sur les communes de Niaffles, Saint-Martin-du-Limet et St Aignan-sur-Roë, selon le coût de scolarisation spécifié ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'autoriser le Maire** à solliciter une participation aux frais de fonctionnement des élèves scolarisés à l'école publique de La Selle-Craonnaise et domiciliés sur les communes de Niaffles, Saint-Martin-du-Limet et St Aignan-sur-Roë.

b. Scolarisation hors commune

Notre commune avait donné son accord écrit pour la scolarisation d'une fratrie selloise sur la commune de Ballots. Aujourd'hui, la commune de La Selle-Craonnaise doit participer aux frais de fonctionnement pour un enfant scolarisé en école élémentaire (CE1) selon le coût de fonctionnement calculé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **Accepter** de participer aux frais de fonctionnement de l'élève sellois scolarisé à l'école de Ballots pour un montant de 503.59 €.

II. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2022-01 du 7 janvier 2022,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016, modifié le 17 juin 2021,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

Vu la délibération n°2020-26 du 11 juin 2020, donnant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, pour l'exercice du droit de préemption pour les biens situés hors de la zone UA,

Etant donné que les biens sont situés en zone UA, le conseil municipal doit se prononcer sur l'exercice du droit de préemption.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de:

- **RENONCER au droit de préemption** sur la parcelle située 2 place Jean Bruchet à La Selle-Craonnaise et cadastrée H n°48, d'une superficie totale de 650 m² ;
- **RENONCER au droit de préemption** sur la parcelle situées 5 rue de la Brulerie à La Selle-Craonnaise et cadastrée H n°483, d'une superficie totale de 344 m²
- **DONNER pouvoir à Monsieur le Maire** de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

III. CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Présidente de Région des Pays de La Loire, qui a pour objet la mise en place d'une conférence régionale de gouvernance dans le cadre du SRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) des Pays de la Loire. Celui-ci approuvé le 7 février 2022, engageait nos territoires dans une démarche de sobriété foncière et fixait un objectif partagé de « zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050. La loi Climat et Résilience, modifiée et complétée par la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, a établi un objectif plus exigeante réduction de la consommation foncière d'ici 2031 et a obliger les Régions à créer une nouvelle instance : la conférence régionale de gouvernance, en vue de territorialiser les efforts exigés.

Mme la Présidente de Région propose donc une composition sur mesure composée de 120 membres votants et de 19 membres siégeant à titre consultatif. Celle-ci ne pourra aboutir qu'avec le recueil de 50% d'avis favorable de la part des élus locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **APPROUVER** la composition de gouvernance « sur mesure » tel que présentée ci-dessus.

IV. DÉCISION MODIFICATIVE

Suite aux révisions de prix des différentes entreprises intervenants sur la construction de la nouvelle école, les crédits prévus sur cette ligne d'opération ne sont pas suffisants. Voici la proposition de Mr le Maire :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Article | Libellé | Recettes | Dépenses |
|---------------------------------------|---------------------------------|----------|---------------|
| 2128/198 | Autres agencements/Aire de jeux | | - 11 000,00 € |
| 2313/195 | Construction/ Ecole | | +11 000,00 € |
| Total de la décision modificative n°3 | | | 00,00 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide:

- **D'ACCEPTER** la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessus.

C
·
J
O
U
R
N
E
E
A
U

➤ Commission Espaces verts/Environnement :

- Journée citoyenneté du 28 octobre 2023 : une trentaine de participants se sont inscrits. Suivant le temps annoncé, la date sera reportée. Les arbres ont été commandés auprès des pépinières Huchet, et sont stockés dans le sous-sol du pavillon du Cèdres.
- Des demandes de devis sont lancées pour l'installation de 3 tables de pique-niques : air de jeux, lotissement et parc du bourg. Un rendez-vous est prévu avec l'entreprise Espace Créatic le jeudi 9 novembre à 11h30 en mairie.
- Un devis a été demandé auprès des Ets Houillot pour l'enherbement de l'aire de jeux de la Talbottière. N'ayant pas la capacité de faire ces travaux, ils ont préférés décliner la demande. Une demande de devis a été faite auprès de ATPG, avec l'ajout de la clôture.

➤ Commission Voiries/Urbanisme/... :

- Plateau route de Renazé. Les travaux ont été effectués.
- L'entreprise Prosignal va être relancée pour les marquages au sol.
- Relancer LACROIX pour les devis des panneaux.

➤ **Commission Scolaire et Périscolaire**

- La réunion des agents du périscolaire a eu lieu mardi 3 octobre. Une proposition d'organisation a été présentée. A partir du 6 novembre jusqu'aux vacances de Noël, un essai sera fait sur un seul service à la cantine et en plaçant les enfants en binôme maternelle-primaire afin de responsabiliser les plus grands.
- Suite au déménagement dans la nouvelle école, le ¼ d'heure pris sur le temps scolaire des maternelles en raison du temps de déplacement vers la cantine n'a plus lieu d'être. Les élèves de maternelles termineront dorénavant à 12h et récupéreront ainsi 1 heure de temps scolaire par semaine.

➤ **Commission Affaires sociales**

- Repas du CCAS le dimanche 22 octobre : une cinquantaine de personnes seront présentes au repas. L'association Live Harmony est intervenue sur 40 minutes en deux temps. Le repas sera préparé par le restaurant le Marmiton. Le retour concernant le spectacle proposé est très positif.
- Une demande de tarifs a été faite auprès des paniers du Ponceau pour les colis qui seront distribués aux aînés qui n'ont pu être présents au repas pour Noël.

➤ **Commission Bâtiments :**

- Nouvelle école :
 - Point sur les travaux restant par Mr le Maire : les bois sur le pourtour des bâtiments de l'école ne supportent pas les intempéries. Pas de retour de l'entreprise SCOB, ni des architectes pour le moment
- Complexe sportif : le planning se déroule comme prévu :
 - Isolation et raillage du plafond du 2 au 7 novembre
 - Installation et branchement des installations électriques du 9 au 10 novembre
 - Pose des dalles de plafonds du 13 au 17 novembre
 - Pose des sols du 20 novembre au 1^{er} décembre

Une proposition est faite concernant le muret et les arbres le long de la salle, de les enlever et d'engazonner afin d'avoir moins d'entretien.

Monsieur LEPAGE demande pour quel raison la salle est inaccessible certains jours. Monsieur le Maire répond que c'est en raison des travaux d'ouverture en les deux salles.

Plusieurs remarques sont émises concernant le complexe sportif :

- Y aura-t-il le passage d'une commission de sécurité ? Réponse : non. Il y a cependant lieu de vérifier que les blocs de sécurité du couloir fonctionnent.
 - Quand le changement des robinets sera-t-il fait ? Réponse : l'entreprise Lenoir sera recontactée pour une alternative au 1^{er} devis reçu.
 - L'allumage des lumières de la salle sont toujours problématique. Réponse : Lenoir va de nouveau être sollicité pour vérifier cela.
- Isolation des bâtiments : l'entreprise O. JEUDY est intervenue le lundi 23 octobre sur l'ensemble des bâtiments concernés.

➤ **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**

- Point sur les manifestations prévues en 2023 sur la commune :
 - Animation de Noël prévue en date du 09/12/2023 : Les journées de préparation des décorations sont prévues les 4 et 18 novembre et la décoration du bourg le 2 décembre. Les sapins seront installés par les agents la semaine du 27 nov au 1^{er} décembre. La communication de l'animation de Noël auprès des riverains est prévue pour la quinzaine de novembre. Une demande de devis a été transmise à la poste pour la distribution, mais pas de retour pour le moment.
 - Commémoration du 11 novembre, prévue pour le dimanche 12 novembre : 11 enfants de l'école seront présents et feront un chant. La fanfare sera bien présente (arrivée à 9h45 pour un début à 10h).
 - Vœux du maire le 20/01/2024. Relancer l'intervenant pour le contrat de sa prestation. Un flyer sera fait pour annoncer la date des vœux et informer du spectacle. Il sera distribué en même temps que celui de l'animation de Noël.

- Bulletin municipal : une demande de devis a été faite pour l'élaboration du bulletin 2023. Le coût serait de 750 euros pour 48 pages. La réception des articles se fera, comme habituellement, en mairie. Il est demandé de revoir le grammage du papier utilisé.
- Une animation d'Halloween est prévue le samedi 28 octobre après-midi
- Une nouvelle correspondante OF est joignable sur Renazé : Mme NASRI
- Une rencontre a eu lieu avec l'inspectrice de l'éducation nationale, Mme Tonnoir, concernant la journée du 17 juin 2024 « à vélo vers les jeux ». L'éducation nationale, organisatrice de cet évènement, recherchait un lieu d'accueil sur la commune, en raison du passage de deux classes de cm2 de RENAZE et d'une classe de CM2 de CONGRIER qui viendront passer le relais aux élèves de l'Ecoloise. Il a été proposé de s'installer sur le terrain de foot. Tout est pris en charge par l'éducation nationale.

➤ **Commission Finances**

- Une commission est prévue le mercredi 15 novembre, en prévision des investissements pour l'année 2024 :
 - Le city Park, l'enfouissement des réseaux, la rampe PMR de la bibliothèque, la glissière de sécurité de la mare Lepage, la voirie du bourg et les fenêtres de la salle Doisneau Lamy.

➤ **Divers**

- Visite de la Sous-Préfète
- L'inspectrice de l'éducation nationale sera reçue à la mairie le 21 novembre.
- Question de M. Belouard : pourquoi les lumières le long de l'école restent allumées toutes la nuit ? Réponse : Elles sont normalement réglées sur l'horloge et doivent s'éteindre à 23 heures. A vérifier.
- Question de M. Dersoir : Pour quel raison le portail d'accès situé près de la cantine n'est pas assez large pour le passage d'un véhicule ? Réponse : Pas de réponse à apporter. Lors du passage de la commission de sécurité de l'éducation nationale, aucune remarque n'a été émise par rapport à cela.

➤ **Autres**

- ⇒ Prochains mariages :
 - 28/10 à 13h30 Ferron/Kieffer => J. Jugé
- ⇒ Proposition conseils municipaux suivants : 30/11/2023
- ⇒ Prochaine réunion Adjoint/Maire : 09/11/2023 et 23/11/2023

Fin de séance à 22h45

Joseph JUGÉ, Maire :

Chantal JOUFLINEAU, Adjointe, Secrétaire de séance :